

Séance du 21 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars, le Conseil Municipal de la commune de Montguyon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Julien MOUCHEBOEUF,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	17	17
		Pour : 17
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Marc LIONARD, Nathalie CHATEFAU, Claude NEREAU, Christophe METREAU, Didier MOUCHEBOEUF, Carine MOULY, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Marie BERNARD, Sophie BRODUT, Gaëtan BUREAU, Raymond NUVET, et Simone ARAMET

Procurator(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
13 mars 2023

Etai(en)t excusé(s) :

Claire RAMBEAU-LEGER et Ludovic GIRARD

Date d'affichage
22 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

22 mars 2023

et publication du

22 mars 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Christophe METREAU

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET ANNEXE
--

Le Maire expose aux membres au Conseil municipal que le compte de gestion est établi par la Direction des Finances Publiques à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil municipal en même temps que le compte administratif.

**Le Maire,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 du budget annexe, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montguyon, le 21 mars 2023

Le Maire Julien MOUCHEBOEUF

